

La relation école-famille

1) Introduction : définitions, citations, chiffres ...

Les études et les recherches internationales montrent que la coéducation est aujourd'hui l'un des enjeux de la réussite scolaire des enfants (Éduscol-2020).

Coéducation : La coéducation peut être définie comme une forme d'éducation qui privilégie l'apprentissage en autonomie, par l'expérience collective et la collaboration. Elle ne se limite pas à l'interaction entre l'enfant et le média censé permettre l'apprentissage, mais s'appuie aussi sur l'émulation du groupe et prend en compte la situation d'apprentissage dans son ensemble. Le principe de coéducation met l'accent sur le rôle de chacun de ceux qui entourent un enfant dans le processus éducatif (parents, enseignants...). La coéducation est un processus interactif et collectif qui favorise la socialisation de l'enfant (extrait du lexique du site universcience.fr).

"Les parents d'élèves sont les membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et chaque établissement. Les parents d'élèves participent, par leurs représentants, aux conseils d'école, aux Conseils d'Administration et aux conseils de classe" (Code de l'Éducation)

2) Historique

L'école a longtemps été en dualité avec les familles (soustraction de l'influence familiale et de l'église).

1880 : Prémisse de la mixité, notion de « co-éducation » des sexes par Paul Robin, pédagogue.

L'école devient obligatoire pour tous les enfants jusqu'à 13 ans par les lois Ferry de **1881 et 1882**.

Les parents sont associés à l'école depuis **1932** puis, autorisés à participer aux décisions sur l'organisation des établissements en **1942**.

A partir de **mai 1968**, les parents sont impliqués, par leurs représentants, dans les conseils d'administration et les conseils de classe.

1975 : Réforme Haby, collège unique, mixité obligatoire => exprime que "la communauté scolaire inclut le personnel, les parents et les élèves" et accorde l'association des familles aux missions de l'école.

1989 : Loi Jospin, affiche clairement l'égalité filles-garçons, l'objectif est de favoriser l'égalité et la mixité, cela devient une mission de l'école. Elle considère de manière officielle les parents comme membres à part entière de la communauté éducative.

2000 : Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif. Importance de modifier les stéréotypes des sexes qui influent sur l'orientation.

2005 : Loi Fillon, « orientation et programme pour l'avenir de l'école » : l'école favorise la mixité. Les parents des élèves handicapés sont devenus associés à chaque étape de la définition du PPS

2013 : Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République marque un tournant dans la relation école-famille. La coéducation est valorisée par les droits d'information et d'expression des parents (attention particulière aux parents les plus éloignés du système éducatif).

3) Enjeux

Rayna et Rubio, 2015 : Mettre en œuvre la coéducation c'est, ne plus séparer l'école et les autres intervenants de l'éducation, structures et institutions éducatives : parents, familles, associations complémentaires de l'école, d'aide à la parentalité, etc. Il s'agit d'éduquer avec, dans et autour

Les parents éloignés de l'école :

- Les parents qui éprouvent des difficultés pour comprendre l'organisation scolaire, ses procédures, son vocabulaire, ses contenus.
- Les parents en situation de pauvreté si l'on se réfère à la définition de l'observatoire des inégalités.
- Les parents allophones.

Le développement d'un lien fort entre le jeune, sa famille et l'école permet de prédire des comportements plus sûrs à l'adolescence et des problèmes de santé moins importants (Hawkins et al, 2000). Un véritable cercle vertueux s'enclenche lorsque l'enfant se sent soutenu tant par sa famille que par ses enseignants : on assiste alors à la diminution de la victimation et des conduites agressives (Slee, 2006), à la diminution des comportements anti sociaux (Cunningham et Sandhu, 2000).

Durkheim, Education et sociologie (1922) => Les enfants sont arrachés aux familles = école Républicaine contre l'emprise de l'Eglise et de la famille.

Pour Durkheim = différence entre l'école sanctuaire (Eglise) et l'école Républicaine
L'école Républicaine permet l'intégration sociale, l'unité nationale et devient un moyen de contrôle social.

Thin et Millet, Ruptures scolaires (2006) => Les enseignants ont tendance à infantiliser les familles populaires ou étrangères.

Privilégie la collaboration avec les parents de classes moyennes et aisés selon le niveau d'études (compétences).

Conséquences : La démission ou la fuite de certains parents de milieux populaires.

Dubet, Ecole, famille : le malentendu (1997) => Les parents adoptent une stratégie selon leur capital.

Avec la massification, l'école sélectionne dorénavant par les compétences. Les familles sont désormais inégales face à un système scolaire transformé en "marché" au détriment des classes populaires.

Les stratégies parentales divergent selon la catégorie socio-professionnelle, notamment pour détourner la carte scolaire : participe aux inégalités sociales et à la

non mixité sociale. L'auteur souligne l'idée que les finalités éducatives diffèrent entre les parents et les enseignants. Les parents ont un objectif d'épanouissement personnel de l'enfant dans une logique individuelle alors que les enseignants veulent un apprentissage dans une dimension collective. Le choix de l'établissement est donc devenu une des composantes essentielles du choix résidentiel (stratégies d'évitement ou de sélection d'établissements scolaires par les parents).

Robert Ballion, Les consommateurs d'école (1990) parle de consumérisme => Les classes moyennes jouent un rôle prédominant dans les processus d'implication des parents car elles possèdent une bonne part de capital social permettant d'exploiter le système éducatif en faveur des enfants.

Georges Fotinos, Parents et profs d'école : de la défiance à l'alliance (2008) => il est difficile de convenir que la relation parents-enseignants est totalement sereine. La méfiance réciproque nourrit l'échec scolaire mais aussi la violence tant des adultes que des élèves. L'auteur retient 3 sources de conflits : la discipline, l'évaluation et l'orientation des élèves.

Françoise Lorcerie : l'école fabrique l'image du parent absent.

Rayou, Faire ses devoirs, (2011) => Le travail hors de la classe permet la responsabilisation des familles. Les parents se réapproprient le rôle de premier éducateur de l'enfant. Toutefois, cela provoque des inégalités entre les élèves, dont certains étant livrés à eux-mêmes après l'école et d'autres aidés par les parents (différences entre familles aisées et familles défavorisées dans l'accompagnement scolaire).

4) Politiques actuelles

2006 : La circulaire sur le Rôle et place des parents à l'école qui caractérise de coéducation.

2010 : La mallette des parents => Outils et ressources pour faciliter la communication entre les parents d'élèves et l'École. Elle contient des supports sur des moments clés du parcours scolaire des élèves (6e et 3e) utilisés par les équipes éducatives pour animer les discussions avec les familles lors de rencontres-débats.

2010 : Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants => favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Café des parents => Créer un espace d'accueil bénévole bimensuel, de rencontres, d'échanges et d'information avec l'ensemble de la communauté éducative (parents/enfants/collèges) ainsi que différents partenaires du territoire

2013 : Loi d'orientation, de programmation et de refondation de l'école de la République => évoque clairement la coéducation, crée des espaces dédiés aux

parents = espace d'information et de communication pour mieux les accompagner dans la scolarité de leurs enfants et renforcer les liens de confiance entre les parents d'élèves et tous les personnels.

2014 : Le dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" vise à favoriser l'intégration de parents primo-arrivants, en les impliquant dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Représentativité des parents :

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)
Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (FCPE)
Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (UNAAPE)

5) Les actions du CPE

Extrait de la circulaire de missions des CPE (2015)

Assurer des relations de confiance avec les familles ou les représentants légaux des élèves

Les CPE entretiennent un dialogue constructif = actions sont menées en lien avec les équipes pédagogiques et notamment les professeurs principaux.

Ils aident les familles ou les représentants légaux des élèves à l'élaboration et à l'accompagnement du projet personnel de chaque élève.

Les CPE contribuent à mieux faire connaître le fonctionnement de l'institution scolaire et en explicitent les règles et les attentes aux familles, en portant une attention particulière à celles qui sont les plus éloignées de l'école.

Extrait du référentiel de compétences - CPE (2013)

C5 : Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif

C7 : Participer à la construction des parcours des élèves

1) Diagnostic partagé

A partir d'indicateurs définis collectivement :

- >Intérêt et implication des familles par rapport à l'établissement
- >Implication des fédérations de parents d'élèves
- >La perception et le ressenti des parents
- >Implication des parents lors des réunions en établissement
- >Existence d'espace pour les parents

2) Axes de travail

Axe n°1 : Favoriser l'accueil des parents

Lors des temps forts (rentrée scolaire) : se rendre disponible et à l'écoute, répondre aux questions des familles

-> **objectif** : créer un premier contact favorable et de confiance

Réaliser avec l'aide conjointe des élèves du CVC, CVL et des assistants d'éducation (AED) un livret d'accueil mettant en lumière la présentation de l'établissement, les passages du règlement intérieur et les droits et obligations des élèves

-> **objectif** : permettre aux familles de mieux comprendre le fonctionnement du collège ou du lycée de manière claire et simple

Organiser une visite de l'établissement aux parents des futurs 6ème avec leur enfant ainsi que pour l'internat

-> **objectif** : présenter l'environnement est important pour montrer une bonne image, rassurer les familles et les futurs élèves et ainsi, instaurer une relation de confiance.

Axe n°2 : Accompagner les familles dans le suivi pédagogique et éducatif

Dans le cadre du suivi individuel de l'élève : opter pour un contact régulier (appel téléphonique et entretien) entre la famille, le professeur principal et le CPE. Suivre en équipe la scolarité de l'élève sur les résultats scolaires, le comportement et l'orientation professionnelle.

-> **objectif** : faciliter le suivi de l'élève par un travail collaboratif avec la famille et les équipes pédagogiques et éducatives. L'école et les parents travaillent ensemble dans le but de garantir la réussite de tous les élèves.

Dans le cadre du suivi collectif de l'élève : Associer les parents au processus d'orientation : en les sollicitant tout au long de l'année pour l'animation de rencontres sur les formations et les métiers et en les faisant participer comme « personnes ressources » au parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnelle. En rendant transparents les critères qui président à l'affectation des élèves et à la sectorisation des établissements.

-> **objectif** : moment fort pour répondre à toutes les questions et rapprocher toutes les familles mêmes celles qui sont éloignées du système scolaire.

Axe n°3 : Favoriser et mettre en avant l'implication des parents à l'Ecole

Faire du partenariat avec les parents et de la coéducation un axe fort des projets d'établissement et adosser les aides à la parentalité centrées sur l'accompagnement de la scolarité

Multiplier les temps d'échanges et les « rituels » qui permettent de rassembler, de manière conviviale, les membres de la communauté éducative. Ex : Création d'un espace parent ou « café des parents » au sein d'un établissement de l'enseignement secondaire pour faciliter les relations école-famille et aller vers l'« inclusion pédagogique » de tous les parents en donnant à ceux qui sont les plus éloignés de la culture scolaire quelques conseils simples pour suivre la scolarité de leurs enfants et en rendant plus lisibles les supports diffusés par les enseignants

-> **objectif** : mobilisation collective pour créer un espace au sein duquel les différents acteurs éducatifs redéfinissent la manière d'être ensemble, de partager les problèmes de l'École et les enjeux liés à la scolarité

Organiser la formation des équipes pédagogiques aux relations avec les parents (ex : expliciter les objectifs pédagogiques et les méthodes d'évaluation auprès des parents d'élèves, former les nouveaux enseignants à la question de la co-éducation)

-> **objectif** : Améliorer le lien et le travail entre les enseignants et les parents

Etre conseil envers le chef d'établissement : Donner une large publicité aux élections désignant les représentants des parents d'élèves au niveau de l'établissement.

-> **objectif** : Garantir la meilleure implication des parents au sein des instances (comme le conseil d'administration ou le Comité d'Education à la santé et à la citoyenneté)